



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

**COORDINATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
(CGET) - POLITIQUE DE LA VILLE**

Considérant que le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une instance de coordination et de concertation qui rassemble, sur le territoire, tous les acteurs concernés par les problématiques de santé mentale, pour une prise en compte transversale de la santé mentale à un niveau local, le programme d'actions du CLSM constituant le volet santé mentale du contrat local de santé,

Considérant que la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) résulte des travaux menés par les services de la Communauté d'agglomération et de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saint-Venant, l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention d'un montant de 15 000 € auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) – Politique de la Ville pour la coordination du Conseil Local de Santé Mentale et de signer toutes les pièces afférentes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes et de procéder aux autorisations d'encaissement des recettes, et notamment celles correspondant aux indemnités découlant des procédures de contentieux, des sinistres.

Le Président,

DECIDE de solliciter une subvention d'un montant de 15 000 € auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) – Politique de la Ville pour la coordination du Conseil Local de Santé Mentale et de signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **3.0. MAI 2023**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



SOUILLIART Virginie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **3.1 MAI 2023**

Et de la publication le : **3.1 MAI 2023**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée



SOUILLIART Virginie

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

 Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 200072460 00013

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

 Date :

 Volume :

 Folio :

 Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

HOTEL COMMUNAUTAIRE

100 AV DE LONDRES

BP40548

Code postal : 62400

Commune : BETHUNE

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

 Nom : GACQUERRE

 Prénom : Olivier

 Fonction : Président

 Code postal : 62400

 Commune : BETHUNE

 Téléphone : 03 21 61 50 00

 Courriel: Courriel : cabinet@bethunebruay.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

 Nom : Parent

 Prénom : Delphine

 Fonction : Coordinatrice CLS et ASV

 Téléphone : 0321615000

 Courriel : delphine.parent@bethunebruay.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 62 - CA de Béthune Bruay Noeux et Environs

Hors contrat de la ville

Intitulé :

"Fonctionnement CLSM"

Objectifs

Financement du poste de coordinateur du CLSM du territoire de la CABBALR / arrondissement de Béthune.

Description

L'action consiste en l'animation et la coordination du CLSM (Conseil Local en Santé Mentale), instance en charge de la mise en œuvre du volet « Santé Mentale » du CLS (Contrat Local de Santé) sur le territoire de la CABBALR.

Le CLSM est une instance de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il participe à la définition et la mise en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Les missions:

- Préparer, organiser et animer les réunions des instances du CLSM (comité de pilotage, groupes de travail, commission des cas complexes)
- Favoriser les partenariats et la mise en réseau entre les acteurs des secteurs de la santé, du médico-social, du social ainsi qu'avec d'autres acteurs pouvant être concernés (élus, bailleurs sociaux, maisons de quartiers, forces de l'ordre, etc.).
- Favoriser l'implication des partenaires participants aux différents groupes de travail proposés par le CLSM et faire en sorte qu'ils ne soient pas juste spectateur de ces temps.
- Assurer un accompagnement méthodologique (animation des groupes de travail, définition des plans d'actions, demande de subvention, évaluation, mise en réseau, etc.).
- Apporter un appui aux manifestations dédiées à la promotion de la santé mentale et à la lutte contre la stigmatisation.
- Contribuer à l'élaboration et la promotion d'actions et projets de sensibilisation.
- Accompagner la conception et la mise en place de formations et de sensibilisation sur la santé mentale en vue de favoriser une meilleure prise en compte de ces questions dans les pratiques des

professionnels.

Il est également une instance qui permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs spécifiques et opérationnels:

Objectif(s) spécifique(s) :

- Mettre en œuvre une observation en santé mentale
- Permettre l'accès aux soins psychiatriques et la continuité des soins, par une identification des acteurs (partenaires) du territoire, de leurs missions, de leurs fonctionnements. Faciliter l'accès et la continuité des soins.
- Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers enclin aux troubles de santé mentale et/ou troubles psychiatriques
- Lutter contre la stigmatisation et les discriminations
- Promouvoir la santé mentale

Les objectifs spécifiques ont comme points communs la prévention et la promotion de la santé mentale.

Objectif(s) opérationnel(s) :

- Définir les priorités d'action d'une population définie localement en fonction de ses besoins
- Définir une stratégie pour répondre à ces priorités sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins et de l'inclusion sociale
- Développer le travail intersectoriel et le partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions définies antérieurement
- Mettre en œuvre collectivement les actions pour répondre aux besoins et à la création de structures nécessaires

Réflexion sur la mise en place d'un guide numérique des acteurs de la "psychiatrie -Santé Mentale" du territoire, avec perspective de le développer à d'autres thématiques (handicap, logement, enfance-adolescence, personnes âgées...).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

AUCHEL Centre Ville

Quartier Rimbart

Quartier Du Regain

Quartier Du Mont Liébaut

Quartier De La Rue De Lille

Renaissance

Quartier Coteau Du Stade Parc-Cité 34

Terrasses Basly

Le Centre
 Quartier Des Cités 6 Et 30
 Quartier Des Cités 6 Et 30
 Quartier Coteau Du Stade Parc-Cité 34
 Renaissance
 Quartier Rimbart
 Quartier Du Regain
 Quartier Provinces - Longues Trinqués
 Quartier Provinces - Longues Trinqués
 Quartier Saint-Elie - Fosse 13
 Le Haut D'Houdain
 Le Haut D'Houdain
 Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point
 Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point
 Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point
 Terre-Noeue
 Ville Centre

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

1 Etp Chargé de mission coordination du CLSM, recruté depuis le 14 mars 2022.

Poste co-financé par l'ANCT (1/4), l'ARS (1/4), L'EPSM (1/4), la CABBALR (1/4).

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	1	1
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
 Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Recensement des actions et/ou des réunions portées par le CLSM:

- Nature de l'action ou de la réunion (rencontre partenariale / mise en réseau, réunion d'information / de sensibilisation, Groupe d'analyse des Pratiques professionnelles (GAP), Stages Croisés, Cellule Situations Complexes...)
- Identifier les participants (nom du participant et nom de l'institution)
- Evaluer l'action (objectifs de l'action, évaluation de l'action par les participants, bilan, corrections / préconisations). Mise en place d'une fiche d'évaluation par action.
- Evaluation globale de l'action de Coordination du CLSM (en fin d'année), pour le territoire de la CABBALR,

par les partenaires. Mise en place d'une fiche d'évaluation. Le CLSM, à travers sa coordination, vous a-t-il permis de développer votre réseau partenarial, en lien avec la santé mentale ? Ce partenariat vous a-t-il été bénéfique en tant que professionnel ? A-t-il contribué à enrichir votre pratique professionnelle ? Les actions portées par le CLSM vous ont-elles permis d'améliorer les prises en charge de personnes souffrant de troubles de santé mentale, voire psychiatriques ? Le CLSM vous a-t-il permis de mieux identifier les acteurs qui pourraient vous venir en aide, vous soutenir, vis-à-vis de la thématique de la santé mentale. Le CLSM a-t-il permis d'activer des leviers permettant aux publics souffrant de troubles de santé mentale de mieux s'insérer socialement dans la société, en tant que véritable citoyen ? Selon-vous, les actions du CLSM ont-elles contribué à la déstigmatisation de la santé mentale et de la psychiatrie ? Le CLSM a-t-il contribué à la promotion de la santé mentale et des actions en lien avec cette thématique ?

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 276759

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
Achats matières et fournitures..... 0,00 €	
Autres fournitures..... 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
61 - Service extérieurs	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Locations..... 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 60 000,00 €
Entretien et réparation..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 15 000,00 €
Assurance..... 0,00 €	62-SANTE (DT-ARS) 15 000,00 €
Documentation..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 15 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	62-ETAT-POLITIQUE-VILLE 15 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
Publicité, publication..... 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €
Déplacements, Missions..... 0,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 15 000,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	62-CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE 15 000,00 €
63 - Impôts et taxes	Commune(s)..... 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
64 - Charges de personnel 60 000,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
Rémunération des personnels..... 60 000,00 €	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
Charges sociales..... 0,00 €	Autres établissements publics..... 15 000,00 €
Autres charges de personnel..... 0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante
65 - Autres charges de gestion courante	756.Cotisations..... 0,00 €
Autres charges de gestion courante 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
66 - Charges financières	750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
Charges financières..... 0,00 €	76 - Produits financiers
67 - Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles..... 0,00 €	
68 - Dotation aux amortissements	
Dotation aux amortissements..... 0,00 €	

